

PV de l'assemblée annuelle du GFMES – 3 juin 2014

1. Salutations, ouverture de l'assemblée

Mot de bienvenue de Mirko Cuni, le Président du GFMES.

Les membres du GFMES présents à l'assemblée signent une feuille de présence. On y note également les personnes excusées.

Présentation des deux intervenants pour la SPFF et la FOPIS.

Remerciement à Sophie Forestier pour la mise sous pli des convocations, travail qui a été fait avec sa classe.

2. Approbation de l'ordre du jour et du PV de l'assemblée du 11 juin 2013

Le PV de la dernière assemblée annuelle est accepté.

3. Information de la FOPIS (Joseph Aebischer)

L'intervenant se présente. La FOPIS est la Fédération des organisations du personnel des Institutions sociales fribourgeoises constituée de quelques professions du domaine social (psychomotriciens, logopédistes, psychologues, enseignants spécialisés, éducateurs spécialisés, maîtres socio-professionnelle). Il y a souvent une confusion entre le SSP et la FOPIS ; le SSP a des délégués à la FOPIS, tout comme le GFMES.

- Le suivi de la CCT constitue le travail essentiel de la FOPIS ; le GFMES a d'ailleurs eu deux demandes cette année au sujet de la CCT.

Un domaine important sur lequel se penche également la FOPIS, cette année : les institutions qui ont quitté INFRI.

- Moments de questions : complément de Gaétan Emonet ; il y a des besoins de collaboration et de coordination entre la Fédé et la FOPIS.

4. Information de la SPFF (Gaétan Emonet)

Remerciement au comité du GFMES pour l'invitation et à Liliane Minder pour l'engagement au comité SPFF et ses compte-rendu faits pour le GFMES.

- Mesures d'économie – manifestation de juin : impressionnante du point de vue de la participation.

Il y a quelques déceptions concernant l'acceptation par la SPFF du 1^{er} paquet d'économie.

La contribution de soutien en 2015 sera abaissée à 1% (au lieu de 1,3% actuel).

Le gros dossier du printemps, annoncé en février concernant le 2^e paquet de mesures qui touche, entre autre, l'école primaire. L'objectif est d'économiser 16,5 postes dans le primaire. La SPFF s'est mobilisée : manifestation au mois d'avril, (1'500-2'000 participants), pétition (7'200 signatures). Il y a eu des signes négatifs très forts de tout l'enseignement.

L'état du dossier actuel : la SPFF a rencontré deux fois le Conseil d'Etat ; il n'y a pas de certitude, mais on devrait arriver à un moratoire sur ces mesures d'économie (suspension des mesures). Il y a d'ailleurs une contradiction entre la prochaine loi scolaire, les priorités à mettre, et ce 2^e paquet de mesures. Actuellement, Gaétan Emonet

estime qu'il y a de bons espoirs pour que le Conseil d'Etat aille dans le sens des négociations proposées par la SPFF, mais il n'y a pas encore de rapports officiels.

- Nouveau concept de l'enseignement spécialisé (ES) : le dossier du concept d'ES « traîne » depuis des années (la mise en consultation et la fin de l'écriture du 1^{er} concept se sont terminées fin 2012).

- Gaétan Emonet fait un retour sur la rencontre avec la cellule du SESAM. Bilan de la séance : durée 2h40, les plaintes et observations du terrain ont été exprimées. La rencontre a permis d'éclaircir beaucoup de choses ; la cellule du SESAM a compris que la communication était importante. Gaétan a un espoir que la communication se poursuive sur cette voie.

- Taux d'activité : Mme Chassot avait changé les directives concernant les duos ; il n'y a plus d'autres possibilités que de travailler, en duo, à 50%/50% ou 40%/60%. Il y a un document fait par Mme Chassot, qui inclut des exceptions. Constat de Gaétan : il y a eu des demandes pour faire des duos avec des pourcentages différents, organisées à l'interne des établissements ; mais cela a toujours été refusé. Plainte déposée auprès de M. Siggen : il a fixé une rencontre le 18 septembre 2014, mais les demandes sont toujours actuellement refusées. La SPFF a fait un nouveau courrier pour avoir des clarifications sur les exceptions (p.ex., avec un certificat médical, le taux de travail peut être baissé à 80%).

- Loi scolaire : la lecture de la loi va être terminée à la session de juin : nombre de classes par établissement + taux de travail du responsable d'établissement (RE) (10 classes, auparavant : 50% pour le RE / cela sera peut-être 8 classes pour 40% de RE).

Question d'un membre de l'assemblée : y aura-t-il des regroupements de cercles scolaires, dans le but de la loi scolaire ? Soit les cercles scolaires restent distincts, soit il y a fusion des cercles. Le RE peut être sur deux cercles. Le règlement d'application sera mis en consultation.

- Evaluation du personnel enseignant : les enseignants seront évalués par les RE ; le RE va devenir responsable du personnel. Un groupe de travail a été mis en place pour faire un test concernant l'évaluation du personnel, dans des établissements plus ou moins volontaires. Ce n'est pas une évidence qu'un RE évalue les enseignants : parfois rôle de collègue enseignant, en plus de RE. Il faudrait qu'il y ait des formations concernant l'évaluation (actuellement, il y a un module sur l'évaluation, dans la formation RE, mais il n'est pas suffisant). Les RE auront le même rôle que des Directeurs de CO.

- Caisse de pension : les personnes affiliées à la caisse de pension du canton de Fribourg ont reçu une lettre datée du 1^{er} avril. Actuellement, la caisse de pension n'a pas de problèmes financiers ; toutefois, il y a une loi qui dit qu'en 2052, il faudrait 80% de couverture dans les caisses ; il y a aussi le vieillissement de la population ; etc. Tout ceci fait qu'on ne pourrait pas, dans les conditions actuelles, arriver à 80% de couverture en 2052. Des mesures doivent être prises avant décembre 2014.

Les possibilités : augmentation des cotisations pour le même taux de couverture / cotisation identique pour un taux de couverture plus bas. Il y a une séance organisée par le SSP le 18 juin, pour parler de cela.

Chaque personne affiliée devrait remplir le sondage : la 1^{ère} variante est peut-être mieux, selon Gaétan, car cela permettrait de prendre sa retraite à 60 ans, comme actuellement. Pour les deux autres variantes, le départ, se ferait à 62 ans, pour toucher les taux actuels. Sur le site de la prévoyance, il est possible de remplir des tableaux (âge, cotisations), pour voir ce que cela donne.

Pas de questions supplémentaires des membres de l'assemblée.

5. Petit mot du président (Mirko Cuni)

Remerciement à Gaétan.

L'année scolaire 2013-2014 arrivant bientôt à son terme, il est temps de faire un petit bilan au niveau du GFMES.

Mesures d'économie

Gaétan Emonet vient d'en parler, je ne vais pas m'étendre sur le sujet. Je relève seulement qu'il est dommage que les différents syndicats n'aient pas réussi à s'entendre au mois l'automne passé. Que cela nous serve de leçon.

Reconnaissance des diplômes

Nous nous étions également fixés de reparler de la reconnaissance de nos diplômes d'enseignants spécialisés : certains d'entre-nous ont fait de nombreuses études équivalentes au Master (bien que cela n'existait pas encore en ce temps-là), ces mêmes personnes ne sont pas acceptés pour un Master à l'IPC, mais n'ont aucune reconnaissance. Notre souci est, qu'un jour, il y ait une distinction entre enseignant spécialisé et enseignant spécialisé Master. C'est pourquoi, ce sujet sera un des principaux thèmes de discussion avec notre nouveau conseiller d'Etat, M. Siggen, que nous rencontrerons cet automne. Nous souhaitons maintenir nos séances annuelles comme avec Mme Chassot, car cela est une forme de reconnaissance et cela nous place comme un partenaire. Il faut dire que le GFMES représente environ 300 enseignants spécialisés fribourgeois francophone, ce n'est pas rien...

Concept enseignement spécialisé

Nous en profiterons également pour discuter du nouveau concept de l'enseignement spécialisé ainsi que de sa loi. En effet, à la fin de ce mois, le groupe faitier se réunira pour discuter du concept modifié. Celui-ci sera présenté au Conseil d'Etat au début août. Jusqu'à la fin de cette année civile: il y aura le bouclage des travaux relatifs à l'avant-projet de la LES (loi sur l'enseignement spécialisé). Au printemps 2015, il y aura la mise en consultation de cet avant-projet en synchronisation avec le règlement de la loi scolaire. Dans le deuxième semestre 2015, préparation du projet de LES et transmission au Grand Conseil. La LES devrait entrer en vigueur pour la rentrée scolaire 2016! Nous vous tiendrons informés et nous vous inciterons à participer à la consultation!

Rencontre SESAM

Nous avons eu l'opportunité de rencontrer, la semaine passée, le SESAM, presque au complet, suite à une demande de la SPFF. La séance a duré plus de 2 heures 30 mais elle nous a permis de faire des remarques qui ont été bien entendues. En effet, le SESAM a reconnu que les dispositions transitoires en attendant la LES durent depuis l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008 de la RPT : pour eux aussi, 6 ans c'est long pour du transitoire.

Ensuite, le travail de la cellule d'évaluation n'est clair que pour un petit nombre de personnes. Le SESAM va donc réfléchir à comment améliorer la communication avec les enseignants, surtout dans les cas où la demande est refusée. Ils ont rappelé que les refus ne sont pas le fruit des mesures d'économie même s'ils doivent aussi tenir compte du budget, mais c'est un énorme travail d'analyse de la cellule d'évaluation avec la PES (Procédure d'évaluation standardisé) basée sur la CIF (Classement international du fonctionnement, du handicap et de la santé). Chaque membre de la cellule d'évaluation lit chaque dossier, l'analyse et l'oriente. Puis, dans chaque orientation, ils relisent les

dossiers pour être sûr que les mesures demandées répondront vraiment aux besoins des élèves. Cette manière de faire leur permet d'avoir une vue d'ensemble et une objectivité que nous ne pourrions avoir sur le terrain. Mais ils ont aussi reconnu que nous sommes des partenaires qui connaissons bien les élèves. La cellule d'évaluation émet un préavis et c'est le SESAM qui décide. Celui-ci envoie un courrier dès qu'une décision est négative pour permettre de mettre en place une autre mesure d'aide au niveau local, de l'arrondissement.

Pour cette année scolaire, la cellule d'évaluation a analysé, au 27 mai 2014, 291 dossiers (13-14 : 378; 12-13 : 320; 11-12 : 269). Ils ont également établi des critères pour une orientation en classe de langage. Un des critères principaux exige qu'avant de faire une demande, l'élève doit avoir suivi au moins 6 à 8 mois de logopédie. Toutefois, des exceptions sont admises...

Suite à cette rencontre, je pense qu'il est nécessaire de poursuivre ce partenariat avec le SESAM ces prochaines années, surtout avec tous les changements qui nous attendent.

Compensation des désavantages

Depuis cette année, un nouveau groupe de travail à la DICS a vu le jour: la compensation des désavantages. Liliane Minder nous représente dans ce groupe dont leur objectif principal est : d'uniformiser les adaptations faites pour certains élèves dans les classes « ordinaires » et de les régulariser et reconnaître dans chaque école (p.ex. pour un élève dyslexique, lecture des consignes à l'école et pendant les évaluations). Ces compensations sont prévues pour être poursuivies au CO et éventuellement au secondaire II. Les travaux sont en cours.

FOPIS

D'autres thèmes ont été abordés dans le cadre de nos comités en lien avec la FOPIS. En effet, celle-ci rencontre chaque année une délégation d'INFRI (qui représente les directeurs d'Institutions) pour étudier et négocier des points de la CCT. Sachez qu'il est possible de proposer des modifications, des ajouts et des suppressions d'articles.

Fonctionnement comité et incitation à participer

Le fonctionnement de notre comité nous permet de venir directement à la rencontre de tous les enseignants spécialisés du canton. Presque chaque Institution à un représentant au sein du comité. Certaines Institutions en ont même 2 à 3! Toutefois, le comité actuel trouve dommage que certaines Institutions ne soient pas représentées. Nous allons donc prendre notre bâton de pèlerin pour aller à la rencontre des enseignants spécialisés non-représentés. Je pense qu'il est important d'être informé et d'être unis. Nous vivons depuis quelques années passablement d'incertitudes liés à notre profession. C'est pourquoi, j'invite chacun d'entre-vous à venir une fois à notre comité.

Je peux déjà répondre à certaines remarques que nous entendons régulièrement de la part de collègues:

- "Je n'y connais rien aux différentes abréviations et au monde syndical" -> Quand on a commencé, nous ne connaissions pas mieux. C'est en participant au comité que l'on a appris. C'est agréable de savoir et de connaître les ressources à disposition et les membres présents se font un plaisir d'expliquer les rouages du GFMES.

- "On a beaucoup de travail et puis Fribourg c'est loin" -> C'est vrai. Toutefois, nous nous réunissons que 4 fois durant l'année et nos séances durent 1h30-45 en général. De plus, les kilomètres sont indemnisés!

- "Qu'est ce que je vais dire à mes collègues? Si j'oublie? Si je me trompe?" -> Un PV est fait après chaque séance et les informations principales sont notées. En plus, je réponds volontiers aux questions.

- "Si je participe au comité du GFMES, c'est pour combien de temps?" -> Il n'y a pas de contrat. Vous pouvez quitter le GFMES en principe à la fin d'une année scolaire. Villars-Vert a mis au point un système de tournus. Un enseignant spécialisé est désigné représentant pendant une année, puis c'est le tour d'un autre...

En plus de tout cela, nous sommes une équipe soudée et très sympa! Nous vous accueillerons volontiers! D'ailleurs, si quelqu'un souhaite plus de précisions ou mieux se joindre au comité, n'hésitez pas à m'approcher pendant l'apéro tout à l'heure ou à me contacter plus tard.

Conclusion

Voilà, juste avant de passer au point suivant, je tenais, au nom du comité, à remercier les 89 cotisants dont vous faites certainement partie. Par leur-votre adhésion, le comité du GFMES se sent soutenu dans son action. Un immense merci à tous les représentants des différentes Institutions qui prennent un peu de leur temps pour venir défendre nos intérêts et ceux de nos élèves et qui font vivre le GFMES. Puis, un grandissime merci à tous les délégués dans les diverses associations, à notre caissière et à notre secrétaire pour leur dévouement et leur travail remarquable. Merci également à nos partenaires, SPFF, FOPIS et SSP qui nous aident grâce à leur connaissance, mais aussi grâce à leur force!

6. Compte GFMES (Edith Théraulaz)

Depuis la dernière assemblée, Edith travaille par *e-banking* (donc sur une année civile, de janvier à décembre). Compte vérifié et accepté. Remerciement à Edith pour son travail et à la vérificatrice des comptes, présente à l'assemblée.

7. Comité 2014-2015

- Actuellement, au sein du comité GFMES, il manque trois institutions : Les Peupliers, Le CESN/G, le SESAM. Nous ferons un nouvel appel l'année prochaine pour qu'un enseignant spécialisé de chaque institution soit présent au comité.

- Edith Théraulaz laisse sa place de caissière, ainsi que sa place au comité. Remerciement, petit mot de Mirko et cadeau. Françoise Savary du CSER (Clos Fleuri) reprend le poste de caissière au 1^{er} janvier 2015. Mirko assure l'intérim jusqu'en décembre 2014.

- Déléguée SPFF (Liliane), déléguée FOPIS (Stéphanie W.), caisse (Françoise), secrétaire (Stéphanie B.), délégué au groupe faitier RPT (Mirko se présente, après démission de Stéphane Noël). Tout le monde est élu ou réélu par acclamation.

8. Divers

- 1^{er} départ à la retraite depuis que Mirko est Président: Catherine Baeriswil. Félicitations + cadeau de départ.

- Prochain comité : lundi 29 septembre à 17h, à moins qu'il y ait des collisions de dates avec d'autres séances professionnelles de début d'année. Chaque cotisant est invité à assister à un comité du GFMES, tout au long de l'année. Il suffit de s'adresser à un membre ou à Mirko.

- Assemblée SPFF le 12 septembre, à 17h15 à Vuadens : le GFMES a droit à neuf représentants pour cette assemblée, inscription ce soir auprès de Gaétan ou Liliane, ou par la suite par mail. Le Conseiller d'Etat Siggen sera présent et un souper est offert après l'assemblée.

- La journée de l'enseignement spécialisé, organisée par le SER, aura lieu le mercredi 26 novembre (suite d'info dans *l'Educateur*).

Questions diverses (fiche 125).

Remerciement pour la participation. Clôture de l'assemblée annuelle vers 18h20.
Ouverture de la verrée.

Villaz-St-Pierre, le 29 juin 2014

Président,
Mirko Cuni

La secrétaire,
Stéphanie Barthomé